

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 3 juillet à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire de Grainville sur Odon.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Jean-Luc FAVREL - Marie-Paule GERVAIS - Karine TRASSARD-DERDA

Membres absents excusés: Bertrand CAGNEAUX - Richard ORHANT - Nathalie DRIAUX- Christel ROGER

Membres absents: Virginie JOBARD – Didier LELIEVRE

Pouvoirs : Bertrand CAGNEAUX a donné pouvoir à Emmanuel MAURICE, Richard ORHANT a donné pouvoir à Patrick DENOYELLE

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 8 membres sont présents et 2 pouvoirs.

Secrétaire de séance : Dominique BASSET est élu secrétaire de séance

**🚧 OBJET : Création d'un parking – Demande de subvention au titre de la DETR
Délibération N° 2017*21**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de création d'un parking rue de la XVème division écossaise aux abords de l'école ST PIE X. Ce parking va permettre un stationnement plus aisé pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école. Aujourd'hui, la commune ne dispose pas de parking suffisant pour accueillir tout cet afflux de véhicules au moment des rentrées et des sorties scolaires. Les véhicules stationnent sur les trottoirs, laissant peu ou pas de places aux piétons, les obligeant à marcher sur la route avec poussettes et enfants. D'autre part, le parking de la mairie n'a pas une capacité suffisante pour contenir les voitures lors des réunions publiques, communautaires ou même lors de manifestations publiques comme les mariages.

COUT DE L'OPERATION

Nature des travaux	Montant H.T
Création et aménagement du parking	73 341.60
Assainissement	6 628.00
Clôtures	4 479.00
TOTAL H.T.	84 648.60

Monsieur le maire précise que le terrain du futur parking vient d'être acheté, que l'acte de vente a été signé chez le notaire le 21 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un parking rue de la XVème division écossaise
- Autorise monsieur le maire à signer les différents devis relatifs aux travaux d'aménagement
- Autorise monsieur le maire à solliciter auprès de monsieur le Préfet une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

OBJET : Lutte collective contre le frelon asiatique
Délibération N° 2017*22

Vu l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados en date du 27 avril 2017,

Vu la participation de la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon,

Vu la convention fournie par la FREDON de Basse Normandie,

Le conseil municipal de Grainville sur Odon autorise monsieur le maire à signer la convention, ci-annexée, relative à la participation de la commune de Grainville sur Odon, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados en 2017.

OBJET : Effacement des réseaux « rue de la XVème division écossaise :
Etude préliminaire Délibération N° 2017*23

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire à 188 709.73 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 81 842.89 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour l'année 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- Souhaite que ces travaux soient réalisés et programmés en parallèle aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement effectués par le SIGO rue de la 15^{ème} division écossaise,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode financements choisi,
- Décide du paiement de sa participation par un fonds de concours (section investissement), il est précisé que le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- Autorise son maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides

**✚ . Objet : Recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe en contrat de travail à temps non complet et à durée déterminée
Délibération N° 2017-24**

Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur le maire explique, qu'après concertation avec les membres de la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal Grainville/Mondrainville (RPI), les membres du conseil d'école et les enseignantes, le principe de la semaine scolaire à 4 jours et demi est maintenu à la rentrée scolaire 2017 ; l'organisation des TAP sera donc identique à celle de l'année précédente.

Toutefois, afin d'assurer les missions d'encadrement, d'animation, de service aux APS, à la cantine et à la garderie, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en contrat de travail à temps non complet et à durée déterminée.

Monsieur le maire propose alors les bases de ce contrat :

- durée : 4 mois allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017 (reconductible)
- durée hebdomadaire : 21/35^e
- base indiciaire : 7^{ème} échelon Indice Brut 356 Indice Majoré : 332

Le conseil municipal, autorise monsieur le maire à signer ce contrat sur les bases précitées, en précisant que cette période de quatre mois sera une période probatoire pour l'agent et que le renouvellement de son contrat, à l'issue de cette période tiendra compte des objectifs demandés à l'agent ainsi recruté.

Monsieur le maire ajoute que l'année scolaire 2017/2018 permettra de mettre sereinement les choses à plat pour sûrement revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018. Mais, ajoute-t-il, pour cette rentrée, les délais paraissent trop courts pour que les familles puissent s'organiser dans l'été.

✚ Affaires diverses

Enfin, avant de conclure la réunion, monsieur le maire informe que le projet d'aménagement d'un préau sur le terrain de sports est provisoirement suspendu. En effet, explique-t-il, les propositions reçues ne correspondent pas exactement au choix des élus. D'autres devis seront demandés.

En revanche, des jeux pour les petits de 5 ans vont bien être installés sur l'aire de loisirs, ainsi que des barrières destinées à empêcher les engins motorisés d'y rentrer.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20 heures 30 et souhaite de bonnes vacances à tout le monde.